

## INTERPARENTS

ALICANTE BERGEN BRUSSELS I, II, III & IV CULHAM FRANKFURT  
KARLSRUHE LUXEMBOURG I & II MOL MÜNCHEN VARESE

– THE ASSOCIATION OF THE PARENTS' ASSOCIATIONS OF THE EUROPEAN SCHOOLS –  
[www.interparents.eu](http://www.interparents.eu)

Strasbourg, 21 juin 2013

À l'attention de Messieurs

Alain Demaegd, Président du Conseil supérieur des écoles européennes  
et Kari Kivinen, Secrétaire général des écoles européennes

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 30 mai 2013, vous m'avez informée de l'organisation d'une réunion élargie de la Troïka consacrée à la question du partage des coûts (ci-après «cost sharing»), et je vous en remercie. Interparents se félicite que le 16 mai dernier, le Conseil Éducation ait conclu à la nécessité **«qu'une session extraordinaire des ministres de l'Éducation de l'UE soit organisée dans les meilleurs délais afin de débattre de la crise actuelle.»**

Toutes les tentatives du Conseil supérieur de trouver des solutions se sont soldées par des échecs. En l'occurrence, on peut citer pour exemple la réforme de 2009 ou encore, plus récemment, les efforts consentis en 2011 par la Présidence du Royaume-Uni et par le groupe de travail «cost sharing» dont les travaux ont été interrompus prématurément il y a plus d'un an. Les propositions pour sortir de l'impasse actuelle sont désormais attendues avec impatience, mais il est impératif qu'elles soient dûment préparées dans le cadre d'une consultation où chaque partie prenante serait consultée à temps. En particulier, les décisions ne doivent pas être prises sans tenir compte de l'avis des principaux intéressés, à savoir les élèves et leurs parents. Comme le prévoit la convention, il est essentiel que les parents soient associés au processus de prise de décision du système des écoles européennes. Cet aspect s'inscrit dans une tradition de concertation avec la société civile revendiquée par l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

Interparents se réjouit que l'une des propositions actuellement débattues se fonde sur le modèle «de Munich» dans lequel les écoles européennes remboursent aux États membres le traitement de base des enseignants qu'ils détachent (cf. document 2012-2-D-43). De notre point de vue, cette proposition présenterait l'avantage à la fois d'inciter les États membres à détacher des enseignants (puisque pour chaque enseignant qu'ils détacheraient, ils seraient remboursés) et de renforcer les liens éducatifs avec les États membres, ce qui permet de garantir une certaine intégrité pédagogique. En outre, et c'est essentiel, elle ne nécessite aucune modification de la convention.

La crise actuelle n'est pas due à quelques péripéties récentes, et elle ne se limite pas non plus à la question du cost-sharing sur le traitement des enseignants. Elle porte notamment sur le financement et l'organisation des pouvoirs dans l'ensemble du système. La résolution adoptée par le Parlement européen le 27 septembre 2011 – et rédigée à la suite de consultations approfondies avec la Commission, les services du Secrétaire général et d'autres parties prenantes – donne un aperçu complet du système des écoles européennes englobant notamment les aspects organisationnel, budgétaire et pédagogique.

L'administration actuelle n'a pas été à même de faire face à la question du financement du système et c'est désormais sur la valeur pédagogique des écoles que les enjeux portent. Aucune des recommandations du Parlement européen n'a été prise en considération. Plus que jamais, le système a besoin d'une bonne gouvernance, de compétences et d'un encadrement.

L'année dernière, M. Norbert Pachler, professeur à l'*Institute of Education* de l'Université de Londres, et nommé par le Royaume-Uni pour assurer la présidence du jury de la session 2012 du Baccalauréat avait déclaré que *«Les discussions tenues tout au long de l'année aux différentes réunions officielles m'ont laissé la nette impression que le système est actuellement mû par des considérations plus financières que pédagogiques: les pressions financières actuelles font ressortir la nécessité d'une approche plus globale dans la réforme.»* Document 2012-09-D-10 (p. 9)

La nature intergouvernementale renforcée par le soutien du Parlement européen et de la Commission européenne doit être ce qui fait la force des écoles européennes, et non ce qui cause leur perte.

Pour ces raisons, nous souhaiterions que le 24 juin 2013, la Troïka élargie:

- trouve une solution au problème du cost-sharing s'inspirant du modèle «de Munich» et prenant pleinement considération du document 2012-2-D-43;
- discute de la décision que le Conseil a prise le 16 mai d'organiser une réunion extraordinaire des ministres de l'Éducation de l'UE (éventuellement suivant le modèle de la conférence à haut niveau tenue à Noordwijk en 2006) afin qu'il puisse être adopté «une approche plus globale dans la réforme», en gardant à l'esprit la résolution du Parlement européen et le travail de la Commission dans le domaine de l'éducation;
- trouve des moyens de renforcer le lien pédagogique avec les États membres, en ayant recours à un système adéquat de recrutements, de détachements et d'inspections qui ne s'appuie pas sur un système de contrats précaires d'une année;
- réaffirme les principes culturels et linguistiques sur lesquels le système se fonde, afin que chaque enfant/élève ressente quant à sa propre identité culturelle une confiance qui constituera la base de son identité européenne;
- prenne dûment en compte tant les besoins pédagogiques de l'enfant, que les aspects financiers;
- reconnaisse le rôle essentiel joué par les écoles européennes en ces temps difficiles pour faciliter le recrutement et le maintien du personnel dans les institutions européennes, ainsi que la représentation des États membres;
- garantissent la plus grande transparence et la pleine participation de l'ensemble des parties prenantes aux débats à venir et aux décisions à prendre.

En tant que partie prenante importante du système, les parents d'élèves comprennent bien ce problème et ses enjeux, y compris quant à la nécessité de faire des économies. Interparents souhaite offrir un partenariat constructif dans les débats. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessité de nous adresser toute proposition écrite dans des délais raisonnables.

Nous sommes convaincus que, comme toutes les autres parties prenantes, la Troïka partage ces objectifs et que dans un esprit coopératif, elle cherchera à trouver des solutions à court terme comme à long terme.

Dans l'attente de vos propositions, et au nom de l'ensemble des parents d'élèves représentés par Interparents, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.



Ana Gorey  
Présidente d'Interparents

Copies communiquées à:

M. Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen

M. Martin Schultz, Président du Parlement européen

M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne

M. Uwe Corsepius, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne

Mme Doris Pack, Présidente de la commission de la Culture et de l'éducation, Parlement européen

Mme Erminia Mazzoni, Présidente de la commission des pétitions, Parlement européen

M. Maro š Šefčovič, Vice-président de la Commission européenne, membre de la Commission européenne chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration

Mme Androulla Vassiliou, membre de la Commission européenne chargée de l'Éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse